

Propriétaires de chambres d'hôtes

**JE GAGNE LA CONFIANCE DE MES CLIENTS
EN M'ENGAGEANT DANS LA QUALITÉ**



Informations réglementaires // Qualification // Labels

LA CHAMBRE D'HÔTES, UNE ACTIVITÉ DÉFINIE PAR LE CODE DU TOURISME

L'activité de chambre d'hôtes consiste à accueillir des touristes à titre onéreux dans des chambres meublées chez l'habitant, pour une ou plusieurs nuitées, avec des prestations obligatoires. Cette activité est limitée à un nombre maximal de 5 chambres pour une capacité d'accueil de 15 personnes.

Les chambres se situent dans la résidence principale de l'habitant ou dans sa résidence secondaire (bâtiment principal ou annexe), l'accueil doit être assuré physiquement par l'habitant.

LA CHAMBRE D'HÔTES DOIT RÉPONDRE AUX CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :



Fournir une prestation comprenant une nuitée et un petit déjeuner



Donner accès à une salle d'eau et un wc



Être en conformité avec les réglementations en vigueur dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité



Sa location est assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison

D'un point de vue réglementaire, la surface minimale de chaque chambre doit être de 9 m² (hors sanitaires), avec une hauteur sous plafond de 2,20 m. Mais il est généralement admis que, pour des raisons commerciales, une chambre ne peut pas être inférieure à 12 m². Le ménage des chambres et des sanitaires doit être assuré quotidiennement, sans frais supplémentaires.

Le prix est libre, mais doit tenir compte du confort de la chambre, des prestations offertes et de l'attrait touristique de la région. L'exploitant est cependant soumis à certaines obligations en matière d'affichage des prix (à l'extérieur, à la réception et dans les chambres) et de facturation (délivrance d'une note pour des montants supérieurs à 25€ TTC).

L'utilisation de la dénomination « chambres d'hôtes » est réservée à l'activité ainsi décrite. Un particulier louant sous forme de chambres chez l'habitant plus de 5 chambres ou accueillant plus de 15 personnes ne peut donc pas utiliser la dénomination « chambres d'hôtes ».

EN SAVOIR  www.entreprises.gouv.fr/tourisme/chambres-d-hotes

QUALIFIER SA CHAMBRE D'HÔTES

En France, il n'existe pas de classement en étoile mis en place par l'Etat pour les chambres d'hôtes contrairement aux autres types d'hébergements. Cependant, plusieurs possibilités s'offrent à un propriétaire :

1 LA QUALIFICATION CHAMBRES D'HÔTES RÉFÉRENCE®

2 LA LABELLISATION

D'une façon générale, ces reconnaissances permettent :

- ✓ une garantie de qualité ou de confort pour le client
- ✓ une garantie pour les organismes de tourisme (Offices de tourisme, ADT, CRT) de mettre en avant une chambre d'hôte qui a été évaluée par un organisme habilité.

La qualification Chambres d'hôtes Référence® a été créée par Office de Tourisme de France pour contribuer à la qualification des hébergements touristiques. Chambres d'hôtes Référence® est un référentiel national qui s'inscrit en complémentarité avec les labels existants.

La labellisation est un gage de qualité reconnu au travers des labels nationaux tels que Clévacances, Gîtes de France, Accueil Paysan, Fleur de Soleil, etc. Il permet de proposer une prestation plus qualitative où les éléments de confort, les abords, l'accueil, etc. sont pris en compte. Derrière chaque label, il y a la force d'un réseau qui agit sur la promotion, la communication et la distribution, qui assure une veille juridique et des accompagnements personnalisés.



LA QUALIFICATION CHAMBRES D'HÔTES RÉFÉRENCE ®



Chambres d'hôtes Référence ® est une qualification élaborée par la Fédération des offices de tourisme. L'objectif de ce dispositif est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leurs prestations. Chambres d'hôtes Référence ® est actuellement déployée sur 23 départements.

Les prestations des chambres d'hôtes sont évaluées à partir d'un référentiel national comprenant 62 critères. La visite de l'établissement est effectuée par un référent habilité de l'office de tourisme, que vous soyez adhérent ou non. L'attribution de la qualification est ensuite validée par une commission d'attribution départementale et est valable pour une durée de 5 ans. A la différence des classements et labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas une échelle de valeur suivant la prestation fournie, mais une garantie de qualité à minima, une assurance pour le client d'être bien accueilli.

Cette qualification permet de valoriser la qualité de votre chambre d'hôtes et votre client sera rassuré de choisir un hébergement qui aura été contrôlé. Il n'existe pas de site dédié à la promotion mais l'obtention de cette qualification permet d'apparaître sur les sites internet de l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège et du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

TARIFS

De 1 à 2 chambres *	Tarif adhérent à l'Office de Tourisme : 80 €/visite
	Tarif non adhérent à l'Office de Tourisme: 110 €/visite
A partir de 3 chambres*	Tarif adhérent à l'Office de Tourisme: 100 €/visite
	Tarif non adhérent à l'Office de Tourisme : 130 €/visite

VOTRE CONTACT SUR LE TERRITOIRE

Mélanie PEREZ

Office de Tourisme des Vallées de l'Arize et de la Lèze
11 place du champ de mars
09290 LE MAS D'AZIL
Tél : 05 61 69 99 90
informations@tourisme-arize-leze.com
www.tourisme-arize-leze.com



LE LABEL CLÉVACANCES

CléVacances
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

Créé en 1995, le réseau Clévacances est un label généraliste qui a pour vocation de garantir et de promouvoir des hébergements de qualité. La richesse et la variété de la gamme d'hébergements sont la grande force du label. Mer, montagne, campagne ou ville, Clévacances est présent sur tout type de destinations françaises.

Le label repose sur une charte qualitative qui intègre des critères relatifs à l'aménagement intérieur, à l'environnement de la chambre d'hôte ainsi qu'à l'accueil et l'assistance. Le niveau de confort est décliné en nombre de clés, de 1 à 5. Après la 1ère labellisation, une visite de contrôle a lieu tous les quatre ans. Chez Clévacances, une gamme de qualifications thématiques (Pêche, insolite, affaires, thermalisme et bien-être, environnement...) a été développée pour valoriser les séjours à thème. Autant d'opportunités de mettre en valeur les « plus » de votre chambre d'hôtes auprès d'une clientèle ciblée.

Le label Clévacances met à la disposition de ses propriétaires-adhérents tout un ensemble d'outils en vue de développer la fréquentation de votre établissement en matière de promotion, de vente en ligne, de gestion, etc. Louer sous le label Clévacances c'est bénéficier d'un appui professionnel local : une prise en charge personnalisée et un accompagnement permanent.

TARIFS

	Chambre d'hôtes
Droit d'entrée (incluant le panneau Clévacances)	160€
Cotisation annuelle	142 € la 1ère chambre 71€ les suivantes

VOTRE CONTACT

Rachel WIEDENKELLER

2 Boulevard du Sud
BP30143
09004 FOIX CEDEX
rachel.wiedenkeller@ariegepyrenees.com
Tel : 05 61 02 30 88



LE LABEL GÎTES DE FRANCE



Gîtes de France® est le leader français et européen de l'hébergement chez et par l'habitant, la 3ème marque de tourisme la plus connue des Français. Chaque année, ce sont plus de 3.4 millions de touristes qui choisissent de séjourner chez les 47 000 propriétaires Gîtes de France®, qui leur ouvrent les portes de leurs 60 000 hébergements.

Un hébergement labellisé et contrôlé par Gîtes de France, c'est une assurance de louer pour le propriétaire, un gage de qualité pour les vacanciers. Le label de qualité Gîtes de France® et ses grilles nationales de classement sont reconnues par les pouvoirs publics et font référence dans le secteur. Ces grilles reposent sur des critères rigoureux qui garantissent la qualité des séjours et des prestations proposées par les propriétaires adhérents. Une fois la labellisation obtenue, l'hébergement est systématiquement contrôlé tous les 5 ans.

Depuis 60 ans, Gîtes de France® accompagne ses propriétaires sur la voie de la qualité de l'accueil et du service, en mettant à disposition ses équipes, son label de qualité contrôlé, et ses formations. Tous les outils nécessaires à la commercialisation de votre location vous sont fournis, et nos équipes vous proposent un accompagnement personnalisé, selon la formule de commercialisation que vous avez choisie. Rejoignez le label Gîtes de France et profitez d'une expertise unique.

TARIFS

	Chambres d'hôtes
Droit d'entrée	150€
Cotisation annuelle	180€/an (+25€ par chambre) en confiant sa commercialisation à la centrale de réservation Gîtes de France Ariège 280€/an (+40€ par chambre) en location directe

VOTRE CONTACT

GÎTES DE FRANCE ARIÈGE

2 boulevard du sud
BP30143
09004 FOIX CEDEX
Tél : 06 82 43 75 46
relais@gites-de-france-ariège.com
www.gites-de-france-ariège.com



AUTRES DÉMARCHES DE LABELLISATION POUR DES CHAMBRES D'HÔTES

ACCUEIL PAYSAN



Accueil Paysan est une association créée en 1987 regroupant des paysans et des acteurs ruraux qui souhaitent promouvoir un accueil spécifique, dans un souci d'ouverture et d'échanges, et d'un aménagement harmonieux du territoire.

www.accueil-paysan-occitanie-pyrenees-mediterranee.com

BIENVENUE À LA FERME



Créé en 1988, le réseau « Bienvenue à la ferme » regroupe des exploitants agricoles en activité et ayant un projet de diversification en agritourisme, qui s'engagent à garantir la qualité de leurs prestations touristiques et agricoles. Ce réseau est coordonné par les Chambres d'Agriculture.

www.ariegepyrenees-alaferme.fr

TOURISME & HANDICAP



Créé par le ministère en charge du tourisme, le label Tourisme et Handicap apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap : moteur, mental, auditif et visuel. Il présente une offre touristique adaptée et diversifiée, intégrée à l'offre généraliste. L'attribution du label est pour une durée de 5 ans.

www.tourisme-handicaps.org

VALEUR PARC



A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective Valeurs Parc a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr/

BON À SAVOIR

Autres labels existants: Qualité Tourisme Sud de France, La Clef Verte, l'Ecolabel Européen, Fleurs de Soleil, etc.

LES OFFICES DE TOURISME

OFFICE DE TOURISME DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

La Résidence, 6 avenue Théophile Delcassé
09110 AX LES THERMES
info@vallees-ax.com

OFFICE DE TOURISME COUSERANS PYRÉNÉES

Place Alphonse Sentein
09200 SAINT GIRONS
saint-girons@tourisme-couserans-pyrenees.com

OFFICE DE TOURISME FOIX ARIÈGE PYRÉNÉES

29 Rue Delcassé
09000 FOIX
info@foix-tourisme.com

OFFICE DE TOURISME DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

Boulevard Delcassé
09100 PAMIERIS
info@ot-pamiers.fr

OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE L'ARIZE ET DE LA LÈZE

11 place du Champ de Mars
09290 LE MAS D'AZIL
informations@tourisme-arize-leze.com

TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE EN PYRÉNÉES CATHARES

Place Maréchal Leclerc
09500 MIREPOIX
contact@tourisme-mirepoix.com

ARIÈGE
PYRÉNÉES
Tourisme



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ARIÈGE PYRÉNÉES

2, Boulevard du Sud
BP 30143 - 09000 FOIX CEDEX
Tel : (+) 33 5 61 02 30 70